

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - PROCÉDURE ADAPTÉE

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN-ET-SAINT-ROCH D'ESCOURCE

01 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acheteur	Commune d'Escource 3 place de la Mairie - 40210 Escource
Maîtrise d'œuvre	Apameh SEYED MOVAGHAR, architecte HMONP - Collectif 3AM
Lieu des travaux	Église d'Escource - 9 bis place de la Mairie - 40210 Escource
Procédure	Marché à procédure adaptée - marché public de travaux alloti
Date limite des offres	30 novembre 2026 à 12 h 00

Article 1 - Objet et étendue de la consultation

La consultation a pour objet restauration du clocher de l'église saint-martin-et-saint-roch d'escource, au Église d'Escource - 9 bis place de la Mairie - 40210 Escource. Elle est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché est un marché public de travaux alloti, conclu par lots séparés à prix global et forfaitaire. Chaque lot donnera lieu à un marché distinct.

Article 2 - Acheteur, maîtrise d'œuvre et intervenants

Acheteur : Commune d'Escource, 3 place de la Mairie - 40210 Escource.

Représentant de l'acheteur : Pierre LASTERRA, maire

Maîtrise d'œuvre : Apameh SEYED MOVAGHAR, architecte HMONP - Collectif 3AM.

Bureaux d'études : PHI Conception pour la structure bois ; CENS Structure pour les maçonneries et la structure existante.

Coordonnateur SPS : VIGEIS

Article 3 - Décomposition en lots

Lot	Intitulé	Contenu synthétique
01	Charpente / Couverture / Zinguerie	Dépose et reconstruction de la charpente et du beffroi, plancher, couverture, zinguerie, échafaudage, base vie, grue, réfection des abat-sons, mise en place d'une nouvelle porte, pose de la croix restaurée.
02	Maçonnerie / Pierre de taille	Reprises structurelles, chaînage, reprises des maçonneries, appuis du beffroi et reprises autour de l'ancien escalier.
03	Métallerie / Serrurerie	Échelle à crinoline, protections anti-volatiles, restauration et adaptation de la croix sommitale.
04	Campanaire / Paratonnerre / Électricité	Nettoyage et repose fixe des cloches, sonnerie par dispositifs de tintement extérieur, dépose et mise en sécurité de l'installation électrique existante, installations provisoires et définitives du clocher, protection contre la foudre et parafoudres.
05	Peinture	Reprises de peinture intérieure dans l'église au droit des réparations de fissures et des plafonds dégradés par infiltrations ; peinture de la porte bois neuve de la mezzanine ; nettoyage des éléments saillants en pierre et peinture extérieure de la zone clocher depuis l'échafaudage commun ; prestation supplémentaire éventuelle pour le nettoyage et le ravalement peint du reste des façades, avec nacelle élévatrice comprise.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Il n'est pas fixé de nombre maximal de lots attribuables à un même candidat, sous réserve de ses capacités et de la cohérence de son organisation.

Article 4 - Forme, durée et calendrier

Le délai global prévisionnel est de 9 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la période de préparation, comprenant une période de préparation de 2 mois et une période de travaux de 7 mois. Les délais propres à chaque lot seront coordonnés par le planning détaillé établi pendant la préparation.

Le calendrier joint au DCE est prévisionnel. Il prévoit notamment une consultation à l'automne 2026, une préparation en début d'année 2027 et des travaux de mars à octobre 2027. Les dates définitives seront fixées par ordres de service.

Article 5 - Variantes et prestation supplémentaire éventuelle

Les variantes libres ne sont pas autorisées. Les solutions techniquement équivalentes ne sont admises que lorsqu'elles répondent strictement aux exigences du CCTP et sont présentées comme précisions de l'offre, sans modifier l'objet du marché.

Le lot 05 comporte une prestation supplémentaire éventuelle : ravalement peint des façades extérieures de l'église, y compris moyens d'accès par nacelle pour les parties non desservies par l'échafaudage du clocher. Cette prestation doit être chiffrée séparément. L'acheteur se réserve la possibilité de la retenir ou non lors de l'attribution.

Article 6 - Dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation.
- L'acte d'engagement et ses annexes.
- Le CCAP commun à tous les lots.
- Les CCTP et DPGF propres à chaque lot.
- Les plans, notices, diagnostics et études techniques.
- Le planning prévisionnel.
- Le PGC SPS
- Les diagnostics réglementaires avant travaux, notamment amiante et plomb, lorsqu'ils sont applicables.

Les candidats doivent signaler toute contradiction ou omission au plus tard dans le délai prévu à l'article 13. En l'absence de question, ils sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces.

Article 7 - Conditions de participation

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement conjoint ou solidaire. Après attribution, aucune forme particulière de groupement n'est imposée ; toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres pour l'exécution de ses obligations contractuelles.

Les candidats justifient de capacités économiques, financières, techniques et professionnelles proportionnées à l'objet du lot, notamment des références comparables sur bâtiments anciens, ouvrages en hauteur ou installations campanaires selon le lot concerné.

Article 8 - Visite du site

La visite est obligatoire pour les lots 01, 02, 03 et 04. Elle est fortement recommandée pour le lot 05. L'attestation de visite doit être jointe à l'offre pour les lots où elle est obligatoire.

Merci de joindre : André RABY a.raby@escource.fr pour prévoir d'une visite. [05 58 04 20 06](tel:0558042006)

Article 9 - Présentation des candidatures

- DC1 ou lettre de candidature équivalente.
- DC2 ou déclaration équivalente pour chaque opérateur économique.
- Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion.
- Chiffre d'affaires global et, si disponible, chiffre d'affaires du domaine concerné sur les trois derniers exercices disponibles.
- Effectifs moyens et encadrement sur les trois dernières années.

- Liste de travaux comparables exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Certificats de qualification ou preuves équivalentes.
- En cas de sous-traitance présentée à l'offre : formulaire DC4 en vigueur.

L'acheteur accepte le Document unique de marché européen (DUME) en remplacement des formulaires de candidature, dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 10 - Présentation de l'offre

- Acte d'engagement du lot concerné, complété.
- DPGF intégralement complétée, sans modification de structure.
- Mémoire technique répondant au cadre fourni.
- Planning détaillé ou note de phasage propre au lot.
- Attestation de visite pour les lots concernés.

L'absence d'une pièce essentielle de l'offre pourra entraîner son irrégularité, sous réserve des possibilités de régularisation prévues par le Code de la commande publique.

Article 11 - Jugement des offres

Les offres seront appréciées lot par lot selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Prix des prestations	50 %
Valeur technique	50 %

La note de prix est calculée, sauf anomalie ou offre anormalement basse, selon la formule : $\text{note prix} = 50 \times \text{montant de l'offre recevable la moins-disante} / \text{montant de l'offre analysée}$. Pour le lot 05, le classement est établi sur l'offre de base, hors prestation supplémentaire éventuelle, sauf décision contraire annoncée avant la date limite.

La valeur technique est appréciée sur 50 points : méthodologie et qualité des dispositions d'exécution (18 points) ; moyens humains, encadrement et compétences de l'équipe affectée (10 points) ; organisation, planning et coordination (10 points) ; protection de l'édifice, sécurité, nuisances et gestion des déchets (8 points) ; qualité des produits, contrôles, essais et DOE (4 points).

Article 12 - Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les offres les mieux classées, dans la limite de trois candidats par lot, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, sans modifier les caractéristiques substantielles du besoin. L'acheteur peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 13 - Remise des plis et questions

Les candidatures et offres sont transmises exclusivement par voie électronique sur <https://demat-ampa.fr/> au plus tard le 30 novembre 2026 à 12 h 00. Les plis reçus hors délai ne seront pas ouverts.

Les documents sont rédigés en français et les prix exprimés en euros. La signature électronique n'est pas exigée au stade du dépôt, sauf indication contraire du profil d'acheteur ; le candidat attributaire devra signer les pièces contractuelles selon les modalités demandées.

Les questions doivent être adressées via le profil d'acheteur au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite. Les réponses utiles sont communiquées à tous les opérateurs ayant téléchargé le DCE après identification. L'acheteur peut modifier le DCE au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite ; si nécessaire, le délai de remise est prolongé.

Article 14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 15 - Attribution et justificatifs

Le candidat pressenti produit, dans le délai fixé par l'acheteur, les certificats fiscaux et sociaux, attestations d'assurance et justificatifs prévus par la réglementation. À défaut, son offre peut être écartée et le candidat suivant sollicité.

Article 16 - Voies de recours

Instance chargée des recours : Tribunal administratif de Pau, 50 cours Lyautey, CS 41560, 64010 Pau Cedex. Les recours ouverts comprennent notamment le référé précontractuel avant la signature, le référé contractuel après signature dans les conditions légales, et le recours en contestation de la validité du contrat.